

Présidente
du Conseil du Trésor



President
of the Treasury Board

Ottawa, Canada K1A 0R5

L'honorable John Williamson, c.p., député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher M. Williamson,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, je vous transmets la réponse du gouvernement au vingtième rapport du Comité permanent des comptes publics (PACP), intitulé « *Comptes publics du Canada 2021* ».

Nous voudrions profiter de l'occasion pour vous remercier, vous et tous les membres du Comité permanent, de votre travail dévoué et collaboratif visant à améliorer les Comptes publics du Canada.

Recommandation 1

Le gouvernement accepterait d'expliquer la modification des états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Le gouvernement consulterait la vérificatrice générale du Canada à propos de ce qui pourrait être inclus dans ses commentaires sur les audits financiers et évaluera qui seraient les bons témoins pour comparaître devant le PACP si une décision est prise à l'avenir de réviser les états financiers consolidés après qu'ils ont été audités et approuvés pour l'exercice financier. Le gouvernement se présentera de nouveau devant le PACP d'ici le 31 décembre 2023 avec les résultats de ses consultations.

Recommandation 2

Le gouvernement s'engagerait à commencer des consultations visant à évaluer i) la faisabilité du dépôt des Comptes publics du Canada au plus tard le 15 octobre et ii) les mesures les plus appropriées pour mettre en œuvre un tel changement et se présentera de nouveau devant le PACP d'ici le 31 décembre 2023.

.../2

Recommandation 3

Le gouvernement acceptera de mener un examen approfondi et tiendra des consultations auprès des intervenants pour explorer la possibilité de consolider les mécanismes de rapport pour les sociétés d'État afin de présenter les dépenses appropriées de façon conforme au volume III des Comptes publics du Canada et dans le respect de leur mandat juridique. Il faudra plusieurs mois pour mener un examen de cette nature ainsi que les consultations requises auprès des intervenants. Par conséquent, le gouvernement produira pour le Comité un rapport sur les conclusions comprenant une analyse des avantages et du fardeau administratif, d'ici le 31 décembre 2023, et non d'ici le 30 avril, comme il a été recommandé.

Nous voudrions profiter de l'occasion pour vous remercier de nouveau, vous et les membres du Comité permanent, de votre important travail.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mona Fortier', written in a cursive style.

L'honorable Mona Fortier, c.p., députée